

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2024

## ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 512

présenté par

M. Di Filippo, Mme Blin, Mme Anthoine, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Ray, M. Gosselin,  
Mme D'Intorni et Mme Valentin

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , accompagnée éventuellement d'une souffrance psychologique liée à cette affection, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de souffrance psychologique qui s'ajouterait à la souffrance physique n'apporte rien et ne fait que créer de la confusion. Elle laisse penser que la souffrance psychologique pourrait être un critère d'accès à l'euthanasie ou au suicide assisté et risque ainsi de donner lieu à de nombreuses dérives. L'intensité de la souffrance psychologique est en effet difficile à évaluer, d'autant que cette loi ne prévoit même pas une consultation psychiatrique pour les personnes demandant à être euthanasiées.